

CONTACTS

2026 - 2027

MADAME FLORENCE HARING
Mouvement Juniors

fh@tcplo.ch

079 734 56 47

MADAME NATHALIE MISTELI
Responsable Administrative

nathalie@tcplo.ch

022 794 21 44

MONSIEUR FRANÇOIS OFFNER
Intendance + Bus

fo@tcplo.ch

079 674 06 94

Chemin du Pont-du-Centenaire 78- 1228 Plan-les-Ouates | www.tcplo.ch |   | 022 794 21 44

CONDITIONS GÉNÉRALES 2026 - 2027

1. INSCRIPTIONS

1.1 Inscriptions aux cours

Les inscriptions aux cours se font au moyen d'un formulaire en ligne disponible sur notre site : www.tcplo.ch.

Compte tenu du nombre de place limité de places, une priorité sera donnée aux juniors qui s'inscrivent aux cours de mini tennis pour toute l'année scolaire (août à début juillet).

Les inscriptions seront traitées par ordre chronologique.

Les inscriptions sont acceptées durant toute l'année dans la mesure des places encore disponibles.

Dans un premier temps, vous recevrez une confirmation par courriel, vous rappelant l'heure et la date du cours pour lequel l'inscription aura été faite.

Par la suite, la facture correspondant à la confirmation susmentionnée, vous sera envoyée par courriel.

1.2 Inscriptions par internet

Les inscriptions se font en ligne.

Les formulaires sont disponibles sur notre site internet www.tcplo.ch

2. RABAIS ET SUBVENTIONS

2.1 Rabais famille

Le rabais famille est accordé à l'élève d'une même famille (même nom et habitant sous le même toit) dont le montant de facture est le plus bas.

Pour les élèves inscrits à l'année, le 2^{ème} élève bénéficie d'un rabais de 10%, dès le troisième enfant et les suivants le rabais s'élève à 20%.

2.2. Joueurs cours Évolution conditions spéciales d'utilisation des terrains

Les élèves qui suivent des cours Évolution au sein de notre Tennis Acadmy ont accès aux terrains comme nos membres pendant toute la durée de leur inscription à ce cours.

Sur demande uniquement à la direction, un accès au système de réservation en ligne des courts du club sera donné afin de pouvoir venir jouer en dehors des heures de cours ainsi que la possibilité d'acheter 3 invitations par saison de cours (demande à info@tcplo.ch)

Dès l'accès donné, le joueur doit se conformer au Règlement de Tennis Club de Plan-les-Ouates.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Généralités

Les tarifs des cours dispensés par notre Tennis Academy se trouvent dans notre plaquette d'offre de cours.

D'une manière générale, le règlement est à 30 jours à compter de la date de la facture.

Le nombre de versements est à préciser lorsque vous compléter le formulaire d'inscription.

En cas de versement en plusieurs tranches, les paiements doivent s'effectuer dans le respect des dates précisées sur la facture.

3.2. Montant total supérieur ou égal à CHF 1'500.-

Seules les factures dont montant supérieur ou égal à Chf 1'500.- peuvent être réglées en 10 fois.

3.3. Pour les joueurs domiciliés hors de la Suisse :

Le montant facturé doit être réglé en une fois.

3.4 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, un premier rappel est envoyé cinq jours après l'échéance de la facture, aucun frais de rappel ne sera facturé.

En cas de non paiement à la date d'échéance du rappel, un deuxième rappel, payable à 10 jours, vous sera envoyé.

En cas de troisième rappel, des frais de Chf 20.- seront comptés.

3.5 Annulations et frais

Pour toute inscription annulée après le 7 septembre 2026 ou en cas d'abandon en cours d'année, le montant total de la facture reste dû.

En cas d'accident ou de maladie de plus d'un mois consécutif, et sur présentation d'un certificat médical, le montant de la période d'absence sera calculé au prorata et transformé en bon nominatif pour la saison 2027-2028, pour un package égal ou supérieur à celui de la saison 2026-2027. Nous vous remercions de nous informer par écrit de votre décision d'arrêter une période de cours ou d'annuler une inscription.

3.6 Annulation d'un cours privé Juniors

Les cours Juniors privés annulés moins de 24 heures à l'avance ne seront pas rattrapés.

4. ASSURANCES

4.1 Maladie et accidents

Les élèves sont tenus d'être assurés personnellement contre la maladie et les accidents.

4.2 Responsabilité civil

Les élèves sont tenus d'avoir une assurance responsabilité civile.

4.3 Vol et perte de matériel

Les élèves sont responsables de leurs affaires. Ils doivent veiller à être correctement assurés pour ces risques. Le tennis club Plan-les-Ouates décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

5. ORGANISATION DES COURS

5.1 Nombre d'élèves par cours

<i>Mini-Tennis</i> :	8 élèves maximum par moniteur ou entraîneur.
<i>Évolution</i> :	6 élèves maximum par entraîneur.

5.2 Durée des cours

<i>Mini -Tennis</i> :	60minutes.
<i>Évolution</i> :	60 minutes.

Pour plus de détails ou demande de renseignements complémentaires :
fh@tcplo.ch

5. ORGANISATION DES COURS

5.3 Lieux des cours

Cours et entraînements de tennis :

TC Plan-les-Ouates (Centre sportif des Cherpines)

Salle de gymnastique de Champs Joly

Cours mini-tennis du mercredi après midi de 13h à 15h

5.4 Dates sans cours et jours fériés

Les cours et entraînements n'ont pas lieu durant les vacances scolaires genevoises

Ils n'ont pas lieu lors des jours suivants : Jeûne Genevois, jeudi 24 décembre, vendredi 25 décembre, Ascension, Vendredi Saint, lundi de Pâques et lundi de Pentecôte.

6. PHOTOS ET VIDEOS / DROIT SUR IMAGE

Afin d'assurer la promotion de ses activités, Plan-les-Ouates Tennis Academy se réserve le droit de publier des photos et vidéos des élèves inscrits dans ses différentes brochures de présentation, sur son site web et sur sa page *Facebook* et Instagram. Au cas où vous vous y opposeriez, nous vous remercions de nous préciser clairement votre objection ou de l'indiquer expressément dans les remarques du bulletin d'inscription.

Adresse postale : Chemin du Pont-du-Centenaire 78

Terrains : Chemin des Charrotons (Centre sportif des Cherpines)